



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026 - 18

Arrêté portant interdiction temporaire de l'accès
à tous les espaces forestiers de la commune en
raison du risque d'incendie.

Le Maire de la commune de ST SAUVEUR EN DIOIS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L2212-2;

Vu le code forestier et notamment son article L 122-8 ;

Vu le Code pénal et notamment son article R 610-5,

Considérant les conditions météorologiques en cours depuis plusieurs semaines et la vigilance canicule orange qui sera activée à partir du samedi 4 juillet,

Considérant le vent fort accompagnant une météo chaude et sèche favorisant les départs de feux,

Considérant le placement de la vallée du Rhône par la Préfète en risque très sévère incendie et sévère dans la Drôme,

Considérant le risque pour les personnes, la faune et la flore,

ARRÊTE

Article 1 : A partir du 04/07/2026 et pour une période de 8 jours, l'accès/circulation sous toutes ses formes, pédestre, équestre, VTT, motorisé ou non est strictement interdit sur tous les espaces forestiers de la commune. Tout stationnement des personnes et véhicules avec ou sans moteur est interdit à l'intérieur de ces secteurs.

Article 2: Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours et riverains

Article 3: L'utilisation de tous types de feux est strictement interdite dans les secteurs ci-dessus

Article 4 : L'utilisation de tous engins thermiques (débroussaillage, coupe de bois notamment) est interdite dans ces espaces

Article 5 : L'utilisation de feux d'artifice sur toute la commune de Saint-Sauveur en Diois est strictement interdite

Article 6: Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal, poursuivie en application des lois et règlements en vigueur et punie d'une contravention de 2ème classe.

Article 7: Le Maire de la commune et ses adjoints sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à

- Madame la sous-préfète de Die
- La gendarmerie de CREST
- Monsieur le Directeur du SDIS Drôme
- Monsieur le Directeur de l'ONF Drôme Ardèche

ST SAUVEUR EN DIOIS
Le 4 juillet 2026

Le Maire,
Patricia PUC

